

**BÉNÉFICIAIRES**

TPE, PME & Etablissements
de formation professionnelle
agricole

**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**

Jusqu'à 35%
des dépenses éligibles

**PÉRIODE**

Jusqu'à épuisement des fonds
– Sélection au fil de l'eau

FINANCEURS**APPEL À PROJETS**

AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN AURA

QUELS PROJETS ?

Ce dispositif soutient les projets d'investissement dans la transformation, le conditionnement et/ou le stockage des produits agricoles ou transformés, tels que :

- ↳ Le stockage de la production agricole hors semences et fourrage ;
- ↳ La création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA) ;
- ↳ Le conditionnement de produits agricoles ;
- ↳ Les abattoirs.

QUELLES DÉPENSES ?

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- ↳ Les investissements matériels ;
- ↳ Les investissements de production de chaleur ;
- ↳ Les investissements immatériels : études, brevets, ERP...

Ces dépenses ne doivent pas être financées en crédit-bail.

QUELS SOUTIENS ?

Jusqu'à 35% d'intervention en **subvention** dans la limite de 350 000 euros.

POUR ALLER PLUS LOIN

La sélection des projets repose sur une grille de critères totalisant 100 points, répartis en quatre axes :

1. Démarche de filière et de territoires
2. Effet de levier de l'aide / capacité financière
3. Développement d'activité et valeur ajoutée
4. Éco-responsabilité

Les projets obtenant une note inférieure ou égale à 50 points seront automatiquement éliminés. La justification des critères doit être documentée avec des pièces probantes et une concurrence sera portée entre les dossiers.

22 années
d'expérience

160
Collaborateurs

15 Mds€
de projets financés
depuis 2013

9 bureaux
ouverts en
France

ABF
Part of Tinexta Innovation Hub

Pour nous contacter :

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr

www.abfdecisions.fr